

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 9 (1936)
Heft: 8

Artikel: Les meilleures façades à Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES MEILLEURES FAÇADES

A GENÈVE

L'année dernière nous avons publié, dans les Nos 8 et 9 de l'*Habitation*, les meilleures villas primées au concours de façades organisé par le Département des travaux publics en collaboration avec plusieurs sociétés genevoises. Cette année nous publierons, dans la mesure où nous disposerons des documents, les constructions primées dans les catégories des maisons à multiples logements. Le rapport du jury présentant des considérations fort intéressantes sur le problème architectural, nous le reproduisons dans sa teneur complète.

La rédaction.

L'année dernière, le jury a jugé les meilleures maisons de campagne. Cette année, il a fonctionné pour le jugement des façades des immeubles locatifs, industriels et édifices publics. Le jury est composé des délégués suivants :

MM. Auguste BORDIER, Association des intérêts de Genève ;
Edmond FATIO, Société d'art public ;
John TORCAPEL, Société des ingénieurs et architectes ;
Ad. GUYONNET, Fédération des architectes suisses ;
Emile-Alb. FAVRE, Société pour l'amélioration du logement ;
Emile DUBOIS, Le Guet ;
Marcel de MIRBACH, Association syndicale des architectes pratiquants ;
Hans BERNOUILLI, Jacques FAVARGER et Roland ROHN, Commission d'urbanisme du Département des travaux publics.

Les constructions présentées au jury se divisaient en huit catégories qui ont été jugées séparément, ce sont :

Les grands immeubles locatifs	au nombre de	105
Les petits immeubles locatifs	» » »	5
Les villas locatives	» » »	25
Les édifices publics	» » »	6
Les garages, les stations-service	» » »	6
Les bâtiments industriels et commerciaux	» » »	8
Les transformations de façades	» » »	1
Les devantures de magasins	» » »	15
Les groupes de grands et petits immeubles locatifs	» » »	3
Transformation d'ensembles de magasins	» » »	1

Les premières éliminations étant faites d'après les photographies prises par le Département des travaux publics, le reste fit l'objet de visites sur les lieux.

Après l'accomplissement de cette tâche ardue qui nécessite de la part du jury quelques explications, il ne sera toutefois pas question de rechercher et de faire une analyse complète des causes profondes et agissantes, déterminant les caractères et l'état d'esprit de notre époque en matière d'architecture ; et, pourtant, serait-on tenté de le faire, étant donné l'intérêt que présente un tel sujet.

Il nous suffira donc, au cours de ce rapport, de poser quelques points d'interrogation dans l'intention de mettre en évidence des questions qui se rattachent à certaines causes fondamentales dont le développement sortirait fatalement du cadre limitant les appréciations du jury.

* * *

Rapport

1. La **première catégorie**, celle des **grands immeubles locatifs**, va d'abord nous fournir les arguments les plus chargés d'inquiétude et nous imposer les critiques les plus nécessaires si nous voulons que ce concours des meilleures constructions ait une utilité matérielle et morale dans l'avenir. L'abondance des constructions élevées ces dernières années, la qualité douteuse de certains constructeurs, la rapidité

avec laquelle les nouveaux quartiers ont surgi, ceux-ci malheureusement n'étant pas toujours l'œuvre d'architectes dans le sens le plus vrai et le plus noble, tout cela a contribué à composer un spectacle peu relevé dans ce que l'on est en droit d'attendre du caractère de nos rues et des artères des nouveaux quartiers.

Une centaine d'immeubles a été examinée, immeubles dont la physionomie est le plus souvent trahie par des faiblesses, des détails de mauvais goût, un emploi de matériaux dont la pauvreté résiste mal aux injures du temps, des baies mal distribuées, l'application a priori d'ouvertures trop grandes et cela dans n'importe quel cas, et trahie aussi par l'usage d'une formule épidémique : balcons déroulant horizontalement et lourdement le ruban de leurs murs d'appui. Constatons en bref et d'une manière générale le manque de sensibilité et l'absence de finesse, d'élégance, enfin de qualité, celle-ci étant le propre des œuvres des vrais architectes. Mais ces derniers sont-ils même consultés par les propriétaires ou les bâtisseurs ? Leur titre est-il même défendu par la loi ? Toutes ces hautes constructions reflétant la mode du jour, bordant nos rues nouvelles, ne sont-elles pas vraiment trop hautes ? Ne faudrait-il pas en revoir le gabarit ? Constatons ici, et cela à l'excuse de certaines défaillances dans les œuvres présentées, que la multiplicité des étages compromet, dans une très large mesure, aussi bien la composition d'un bloc de constructions que l'aspect d'un quartier.

La hauteur et le cube importants autorisés par la loi en vigueur rendent la tâche de l'architecte assez difficile.

Il est souvent impossible de trouver une combinaison de balcons et de loggias qui présente à la fois une distribution judicieuse des locaux et une composition architecturale agréable.

Mettre en harmonie l'aspect du rez-de-chaussée et particulièrement de l'entrée avec celui des étages supérieurs est ardu. Tous les efforts doivent tendre à exprimer une composition logique, en plan, par une façade bien ordonnée.

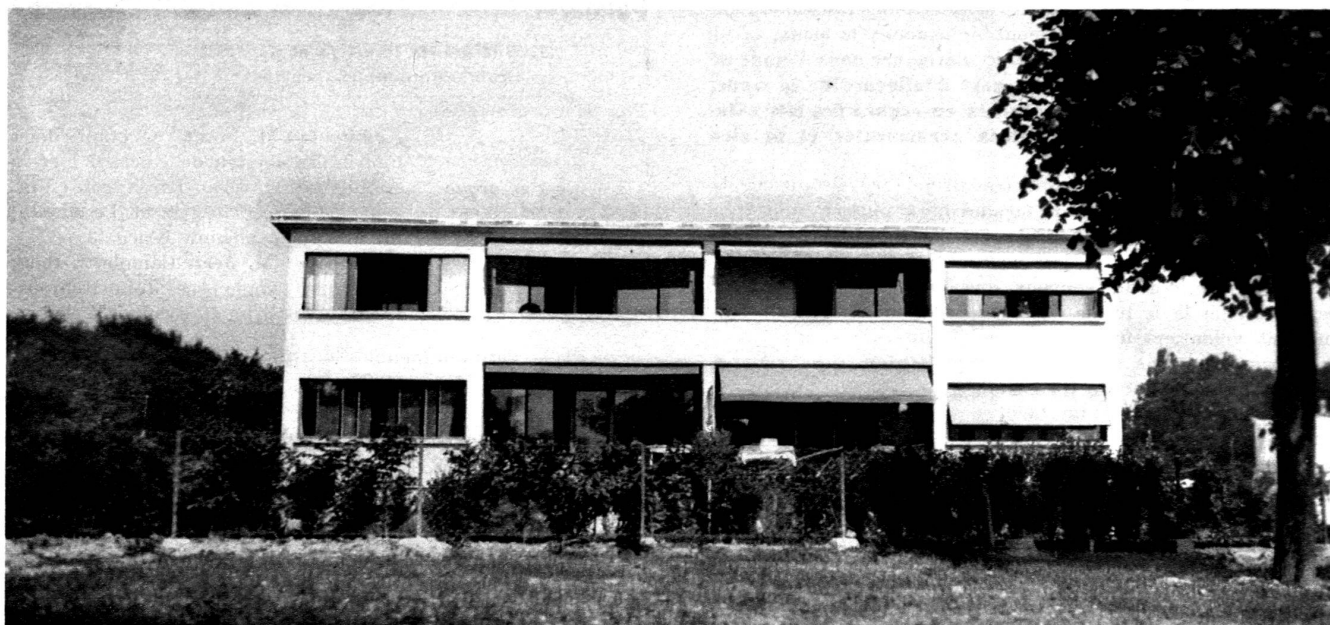
Les difficultés de cette tâche ont fait qu'il ne put être attribué de premier prix dans cette catégorie.

Abordant succinctement la question de l'esthétique de nos rues modernes, **il apparaît clairement que deux écoles s'affrontent aujourd'hui, en dehors des compromis nombreux qui résultent de leur conjugaison.** Celle, rationaliste, dont l'expression découle de l'application stricte des conditions techniques et de la mise en évidence des éléments organiques exigés par la destination et la fonction du plan ; le tout ordonné, rythmé, de manière symétrique ou non, en un mot composé, et cela dans un état d'esprit qui guide un grand amour de la vérité et un ardent désir de synthèse. C'est là que s'idéalisent les éléments matériels mis par la science à la disposition de l'architecte qui ne saurait séparer la structure de la forme et qui veut que son édifice parle le plus clair langage.

L'autre école se rattache moins à ce souci de vérités premières. Elle est l'expression de recherches d'un caractère plus académique, l'expression d'une mise en jeu d'éléments employés dans un sens plus décoratif, donc plus superficiel. C'est l'école qui rassemble les architectes qui considèrent que la structure n'est pas toujours digne d'être montrée, digne de rester apparente et admettent de ce fait la façade comme étant l'enveloppe de la structure.

Les contradictions qui séparent ces deux écoles, ces deux conceptions de l'architecture, ne sont-elles pas pour quelque chose dans l'effet pénible et décevant que nous offre la vue des nouveaux quartiers, qui reflètent en même temps une époque tourmentée et compliquée que n'ont pas connue à ce degré les siècles passés.

En dehors de ces mouvements, il faut admettre l'existence d'autres facteurs parmi lesquels il convient de mettre en



Vue générale de la face Est.



Catégorie des petits bâtiments locatifs. 2^{me} prix.
Immeuble route de St-Georges, 44.
A. Hœchel, architecte F.A.S.

Vue de l'entrée principale.

relief le plus important de tous, le plus dangereux aussi de par son caractère essentiellement éphémère : **la mode**. Il importe donc aux architectes de **distinguer dans l'étude de la maison locative quelle est la part d'influence de la mode, qui impose des conditions passagères en regard des lois naturelles qui imposent des conditions permanentes et ne rien sacrifier à la première**.

Pour expliquer les difficultés du travail du jury, il faut encore considérer que le concours de façades n'est plus ce qu'il était autrefois à l'époque où il avait été institué. De la façade entre mitoyens, bâtie sur les vieilles conceptions parcellaires où l'architecte n'avait souvent que quelques travées à sa disposition (et là le terme de façade était bien défini, on lui conférait volontiers un sens décoratif, un problème en soi), on a passé, par une plus large compréhension des principes de l'urbanisme, à l'étude d'ensembles sur parcelles groupées, allant jusqu'à l'étude d'un bloc complet entouré de quatre rues. S'arrêtera-t-on là ou ira-t-on encore plus loin, par exemple l'étude d'une rue entière ou d'un quartier par le même architecte ? Peu importe. Ce qu'il faut constater, c'est que le problème a singulièrement changé, ce qui explique encore une fois l'étendue du programme et sa complexité.

* * *

2. La **catégorie des petits immeubles** en troisième zone a été infiniment plus heureuse. Sur cinq cas, trois primés, trois exemples relativement satisfaisants. Le caractère général de ce genre de constructions, de par leur situation, s'identifie à celui de la villa, le respect du cadre de verdure étant à considérer.

Le groupe de trois petits immeubles à l'Ermitage eût été plus intéressant avec un étage de moins.

* * *

3. **Villas locatives**. Il n'a pas été décerné de prix dans cette catégorie, vu le manque d'intérêt que présentaient les œuvres examinées.

* * *

4. Dans le groupe des édifices publics, garages et stations de service, inscrits dans le délai de trois ans, deux stations-abris pour tramways ont été retenues. Celle de Cornavin présente une solution à recommander, en ce sens que le verre joue un rôle prépondérant ; de par sa transparence, l'édicule ne masque pas la vue. Il est cependant à regretter la présence de publicité sur les glaces.

* * *

5. Les garages et stations-service construits ces dernières années sont sans intérêt. La publicité étant criarde par définition, elle paraît inconciliable en regard de la distinction que l'on voudrait voir s'affirmer dans ces constructions qui, malheureusement, postulent les places les plus en vue.

* * *

6. Dans la catégorie des bâtiments de caractère industriel et commercial, une seule construction (villa avec entrepôt) a été primée.

* * *

7. Transformations de façades anciennes.

Placé au centre de la vieille ville, l'immeuble rue de l'Hôtel-de-Ville, 10, est transformé dans un style bien conforme à l'esprit de la Genève du XVIII^{me} siècle.

* * *

8. Quant aux devantures de magasins, deux prix ont été décernés aux exemples les plus typiques parmi les bonnes réussites. Par ailleurs, dans trop de cas, la publicité est grossière et gênante.

* * *

Signalons, en fin de compte, la belle galerie du Commerce de l'allée Malbuisson qui a retenu l'attention du jury dans sa randonnée à travers la ville.

La leçon à tirer de ce concours peut se résumer en quelques mots : la vigilance s'impose plus que jamais. Les immeubles qui auront cessé de plaire ne seront hélas pas démolis de sitôt et puisque les constructions sont faites pour durer, à plus forte raison doivent-elles être édifiées avec prudence et par des architectes de premier plan, cela dans l'intérêt du public et de l'avenir de notre cité.

Palmarès

A. Bâtiments locatifs et divers

1. Grands immeubles locatifs

Pas de premier prix.

II^{me} prix Architecte : M. Francis Quétant, deux immeubles chemin de Roches, 1 et 3.

III^{me} prix ex aequo Architectes : Atelier d'architectes Vincent, Saugey, Schwertz et Lesemann, un immeuble chemin Krieg, 3.

Architecte : M. Jean Camoletti, deux immeubles angle rue John-Rehfous-rue Muller-Brun et avenue Weber.

2. Petits immeubles locatifs

Pas de premier prix.

II^{me} prix Architecte : M. Arnold Hœchel, un immeuble route de Saint-Georges, 44, Lancy.

III^{me} prix Architectes : MM. A. Hœchel et H. Minner, un immeuble angle route de Chêne et chemin de l'Ermitage.

IV^{me} prix Architecte : M. J.-J. Dériaz, un immeuble carrefour de Conches.

3. Villas locatives

Pas de prix.

4. Edifices publics

Pas de premier prix.

II^{me} rang Architecte : M. Georges Lacote, édicule place de Cornavin.

III^{me} rang Architecte : M. Paul Rittener, édicule place de Rive.

5. Garages et stations-service

Pas de prix.

6. Bâtiments industriels et commerciaux

Prix Architectes : MM. E.-L. Dubois¹ et R. Schmid, immeuble route de Lausanne, à Genthod.

B. Restaurations ayant une certaine importance

1. Transformations de façades anciennes

Prix Architecte : M. John Torcapel¹, immeuble rue de l'Hôtel-de-Ville, 10.

2. Devantures de magasins

I^{er} prix Architectes : MM. Peyrot et Bourrit, façade magasin immeuble rue du Rhône, 42.

II^{me} prix Architecte : M. Maurice Brailard, façade immeuble place de la Fusserie, 5.

C. Ensembles

1. Grands immeubles locatifs

Pas de prix.

2. Petits immeubles locatifs

Prix Constructeurs : MM. Henry Minner et Ferdinand Duc, architectes, groupe de trois immeubles au chemin de l'Ermitage, à Chêne-Bougeries.

3. Transformations et reconstructions

Diplôme Constructeurs : MM. Maurice Brailard et Paul Perrin et fils, transformations du passage Jean-Malbuisson.

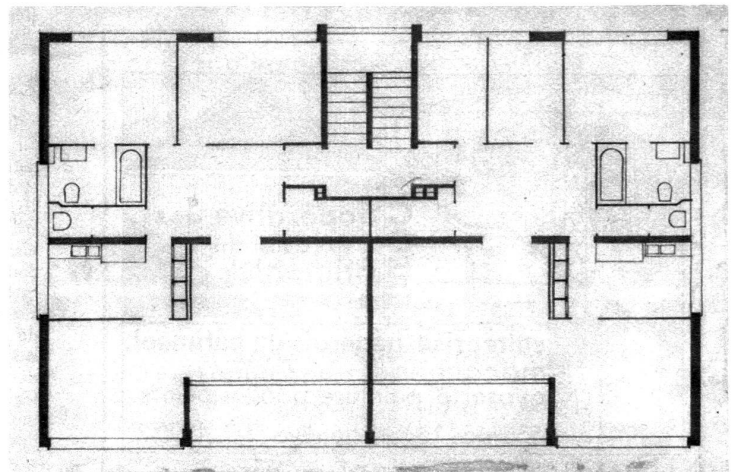
Genève, le 30 juin 1936.

¹ Conformément à l'article 6 du règlement, les auteurs de cet immeuble n'ont pas pris part à la délibération du jury relativement à cette construction.



Vue de la face sur route de St-George avec terrasse et boutique.

Catégorie des petits bâtiments locatifs. 2^{me} prix.
Immeuble route de St-Georges, 44.
A. Hœchel, architecte F. A. S.



Plan des étages

Echelle 1 : 200

Construction comportant 4 appartements de
5 ou 6 pièces, 4 boutiques et 3 garages.



Les appartements du rez-de-chaussée
sont pourvus de terrasses et ceux du
premier étage de loggia.